

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI – Monsieur Joseph BROCHET - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Monsieur El Abbès SEBBAR- Madame Anne-Marie BAUDON - Madame Françoise COHEN- Madame Catherine MARCY.

Etaient absents/excusés: Madame Delphine CHARIER - Madame Anne de CHALENDAR (pouvoir à M. HARENG) - Monsieur Vivien JULHES (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) - Madame Frédérique MORANGE (pouvoir à Mme MARCY)

Secrétaire de séance : Monsieur El Abbès SEBBAR

Dates de convocation :	16 décembre2024
Nombre de membres en exercice :	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration :	16
Nombre de votants :	16
Nombre d'absent :	1
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

N°4: DECISION MODIFICATIVE N° 3 – MAINTIEN A DOMICILE (budget annexe 05006)

Diverses demandes composent cette ultime décision modificative de l'année 2024.

- Des dépenses supplémentaires concernant les frais de déplacements des intervenants pour 10 000 €,
- Les crédits budgétaires concernant la dotation qualité 2024 ont été inscrits sur le budget primitif 2024 du Maintien à domicile. Des ajustements entre les chapitres doivent être inscrit en DM3 pour un montant de 39 900 €,
- Augmentation du tarif du contrat de maintenance des photocopieurs pour 500 €.
- La constitution d'une subvention d'équilibre versée par le budget principal pour limiter le déficit prévisionnel du Budget annexe du maintien à domicile.

Le Conseil d'Administration sur propositions du Président :

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

BUDGET MAINTIEN A DOMICILE

Accusé de réception en préfecture
017-261700108-20241220-20241231-461-DE
Date de télétransmission : 31/12/2024
Date de réception préfecture : 31/12/2024

PUBLIÉ LE 31/12/2024

I/F	Chap.	Fct	Article	R/O	Libellé	Fonctionnement		Investissement	
						Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
F	011		6251	Réel	FRAIS DE DEPLACEMENT	10 000 €			
F	012		64111	Réel	REMUNERATION PRINCIPALE	-39 900 €			
F	016		61568.1	Réel	CONTRAT DE MAINTENANCE PHOTOCOPIEURS	500 €			
F	016		6184.1	Réel	FORMATIONS	39 900 €			
F	018		747.0	Réel	SUBVENTION D'EXPLOITATION		667 075 €		
	TOTAL					10 500 €	667 075 €		

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la décision modificative ci-dessus.

**CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Président du CCAS,

Jean-Francois FOUNTAINE